

# ENA Droite dans sa botte

L'école de l'élite française serait-elle impossible à réformer? En 2008, Nicolas Sarkozy a voulu supprimer le classement de sortie de l'ENA, qui détermine toute une carrière. Quatre ans plus tard, Matignon renforce ce système par un décret paru le 6 mai

BÉATRICE JÉRÔME

**O**n nous a promis la Révolution. C'est une Restauration! Cinq ans après la promesse de Nicolas Sarkozy de supprimer le classement de sortie de l'École nationale d'administration (ENA), un membre du conseil d'administration de la prestigieuse fabrique des élites ironise. Car le sacro-saint dispositif de « la botte », qui permet chaque année à une quinzaine d'élèves d'accéder aux grands corps de l'Etat, régit plus que jamais l'accès aux plus hautes fonctions.

Aux quinze premiers reviennent toujours les postes les mieux payés et les plus prestigieux, à l'Inspection des finances, au Conseil d'Etat et à la Cour des comptes. Et leur équivalent dans le privé, lorsqu'ils décident de « pantoufler », c'est-à-dire d'abandonner le service public. Le reste de la promotion se répartit entre les ministères, les juridictions, les inspections ou la Ville de Paris, selon le rang de sortie.

En janvier 2008, à Lille, Nicolas Sarkozy, qui n'est pas issu de l'ENA, s'était fait fort de briser la clé de voûte de l'école du pouvoir. Ce jour-là, le président avait jugé « choquant » que « le résultat d'un concours passé à 25 ans oriente toute une vie professionnelle ». Il proposait « la création d'un véritable marché de l'emploi public », fondé sur le « libre choix par celui qui recrute et par celui qui candidate ». Le chef de l'Etat se faisait fort d'importer les méthodes du privé à l'ENA.

In extremis, le gouvernement Fillon a enterré une partie de cette réforme. Le décret publié dimanche 6 mai au *Journal officiel*, jour du second tour de l'élection présidentielle, confère aux énarques frais émoulus de l'école la faculté d'invoquer leur rang pour prétendre au poste de leur choix. Les employeurs publics sont toujours tenus de leur faire passer un entretien d'embauche, comme c'est le cas depuis 2009, mais ne peuvent leur imposer une affectation ou leur refuser celle qu'ils souhaitent.

Pas moins de quatre ministres auront pourtant tenté de supprimer le classement. Chacune de leurs tentatives s'est heurtée tantôt à un tir de barrage parlementaire, tantôt au veto du Conseil d'Etat, tantôt à la censure du Conseil constitutionnel.

Le gouvernement aurait-il été mal conseillé à dessein par des cabinets ministériels attachés au classement? Les intrigues de certains membres des grands corps dans les coulisses gouvernementales auraient-elles joué? Vice-président du Conseil d'Etat, Jean-Marc Sauvé s'est ouvertement prononcé pour la réforme. Mais son engagement n'a pas suffi. La défense de la méritocratie républicaine dont le classement est considéré comme le garant et un certain esprit de corps ont eu raison de l'ambition de Nicolas Sarkozy.



L'École nationale d'administration accueille chaque année une centaine d'élèves à Strasbourg. VINCENT KESSLER/REUTERS

François Sauvadet aura été le dernier ministre de la fonction publique à prétendre renverser le « totem », selon son expression. La victoire de la gauche au Sénat, à l'automne 2011, l'a empêché d'y parvenir. Car seul un vote du Parlement pourrait supprimer le classement. Et Jean-Pierre Sueur, le président PS de la commission des lois du Sénat, a pris la tête de la fronde. Le sénateur du Loiret voit dans la disparition du classement un risque « de népotisme, de favoritisme entre les candidats et les administrations recruteuses ».

En janvier, François Sauvadet nomme une commission ad hoc – à laquelle participe Jean-Pierre Sueur – pour régler la question en douceur. Quatre mois plus tard, Matignon signe l'épilogue d'une réforme inachevée.

Le feuilleton commence véritablement en 2009, lorsque le gouvernement amorce une « professionnalisation » des recrutements. Les employeurs publics sont alors priés de présenter les postes aux élèves et d'organiser des entretiens d'embauche. Ils doivent rendre un avis « favorable » ou « réservé » sur chaque impétrant. Une commission de suivi indépendante est créée pour veiller à la régularité de la procédure.

Elle est présidée par Jean-Pierre Jouyet, inspecteur des finances et président de l'Autorité des marchés financiers, et des directeurs des ressources humaines (DRH) du privé y siègent.

« Il s'agit de s'assurer que les critères affichés par les employeurs pour pourvoir leurs emplois seront bien ceux qu'ils auront retenus pour sélectionner les candidats ».

**« On peut prendre le risque d'une usine à gaz si elle est juste et qu'on sait la faire fonctionner avec des règles claires »**

Jean-François Meira  
énarque, promotion Rousseau

explique Bernard Boucault, le directeur de l'ENA. Mais, le classement perdurant, ce dispositif est devenu facteur de litige entre les élèves et les administrations. Au sein de l'école, le système est jugé « hybride » ou « bâtard », d'autant qu'il n'est pas respecté à la lettre par tous les acteurs.

En janvier, la délégation des élèves de la

promotion Jean-Jacques Rousseau, sortie en 2011, a rédigé un rapport alarmant à ce sujet. Dans ce texte interne à l'école, que *Le Monde* s'est procuré, les jeunes énarques dénoncent les « discriminations liées à l'âge », les « menaces verbales » venant de certains ministères, les avis tardifs ou contradictoires d'employeurs qui ont privé les élèves du temps suffisant pour postuler à un autre emploi. « Le système actuel repose largement sur l'intimidation et l'arbitraire », écrivent-ils. A leurs yeux, seule « la bonne volonté » des élèves a permis d'éviter « l'implosion du système ». Ils jugent le pouvoir de la commission Jouyet « symbolique ». « On peut prendre le risque d'une usine à gaz si elle est juste et qu'on sait la faire fonctionner avec des règles claires », insiste en marge du rapport, Jean-François Meira, membre de la délégation des élèves de la promo Jean-Jacques Rousseau.

« Les ministères n'étaient pas préparés du tout à mener des entretiens de recrutement et les étudiants n'étaient pas du tout préparés à valoriser leur candidature », reconnaît un haut fonctionnaire. Tout en saluant les efforts de la plupart des DRH des administrations, la commission Jouyet a remis le 6 mars à la direction de l'éco-

le un rapport tout aussi sévère à l'égard des « comportements inacceptables » de la part de certains ministères, tels ceux du travail, de l'économie ou de l'écologie, coupables d'avoir rendu des avis tardifs ou contradictoires.

« Nul ne peut se satisfaire de la situation actuelle qui nous place au milieu du gué », a été forcé d'admettre François Sauvadet qui a entrepris d'édicter des consignes par décret. Le décret publié le 6 mai rend obligatoires les entretiens d'embauche, y compris pour les trois grands corps, avec obligation de rendre un « avis ». Il renforce le rôle de la commission de suivi. Mais le ministre a dû transiger avec le cabinet de Matignon sur deux points : la commission Jouyet ne peut toujours pas imposer à un élève son affectation, ni contraindre une administration à l'embaucher. Pour conjurer les risques de conflit entre les préférences des employeurs et les choix des énarques, Matignon a préféré conforter le primat du classement.

**L**e premier ministre est ainsi revenu sur une autre disposition. Depuis 2008, les ministères avaient acquis une petite marge d'appréciation pour l'attribution des emplois : les administrateurs civils, corps d'encadrement de l'administration supérieure, dont 60% sont énarques, pouvaient choisir leur ministère d'affectation mais non leur poste. Le coup de théâtre s'est joué le 23 avril. La CGC, seul syndicat à ne pas boycotter le Conseil supérieur de la fonction publique réuni ce jour-là pour donner un avis sur le décret, a déposé un amendement visant à rétablir pour chaque administrateur civil le droit de choisir un poste, et plus seulement un ministère.

Irrecevable car déposé hors délai, l'amendement a tout de même été repris par Matignon et élargi, prévoyant que l'ensemble des élèves pourraient désormais choisir leur poste. « Il y avait des élèves que les ministères plaçaient à des postes subalternes sur des critères totalement arbitraires », argumente Jean-Pascal Lanuit, co-vice-président de l'Union syndicale des administrateurs civils-CGC. « A défaut d'avoir introduit plus d'égalité en supprimant le classement, on a réussi à rétablir la liberté de choisir pour tous les élèves et donc une forme d'égalité de traitement », se félicite-t-il.

**« Désormais, même les grands corps devront recruter au terme d'un entretien d'embauche »**

François Sauvadet  
ministre de la fonction publique

Pour les élèves, en majorité réticents à la suppression du classement, le décret du 6 mai est une solution acceptable : « C'est une sécurité contre le risque d'être mis au placard par un ministère », affirme Jean-François Meira, de la promo Jean-Jacques Rousseau. « Ce décret est un compromis, reconnaît François Sauvadet, mais il marque une avancée. Désormais, même les grands corps devront recruter au terme d'un entretien d'embauche et le classement interviendra a posteriori. »

Au sein de la haute administration, certains se disent stupéfaits de ce qu'ils considèrent comme « un retour en arrière ». « Ce décret est une régression, assure un membre du Conseil d'Etat qui souhaite rester anonyme. Il redonne à la fin des fins la main aux élèves, en complète contradiction avec la volonté initiale du chef de l'Etat. Quant aux grands corps, ils savent que le maintien du classement leur garantit toujours d'attirer les meilleurs. » Sous couvert d'anonymat lui aussi, un autre haut fonctionnaire l'assure : « Le coup a été habilement joué par le cabinet du premier ministre qui n'a jamais accepté qu'on veuille supprimer le classement. » Directement ciblé, le directeur de cabinet de François Fillon, Jean-Paul Faugère – qui n'a pas souhaité répondre au *Monde*.

Depuis 2008, deux hommes de gauche ont vécu, aux premières loges, les avatars de la réforme de l'ENA. Jean-Pierre Jouyet, ami du nouveau président de la République – il était à l'ENA avec François Hollande, dans la promotion Voltaire –, est souvent cité pour le poste de sherpa ou de secrétaire général de l'Elysée. Le nom de Bernard Boucault, le directeur de l'ENA, est régulièrement évoqué pour occuper les fonctions de directeur de cabinet de Jean-Marc Ayrault, si le maire de Nantes devient premier ministre.

L'un et l'autre ont des idées très précises sur l'évolution de la scolarité de l'ENA et sont de farouches partisans de la fin du classement de sortie. Mais nul ne sait ce que pense le président de la République élu sur la formation de l'élite de l'administration française. ■